|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A M B A S S A D E DU TOGO*Mission Permanente auprès de l'Office des Nations Unies, de l'Organisation Mondiale du Commerce et des autres Organisations Internationales à Genève* |  |  REPUBLIQUE TOGOLAISE *Travail- Liberté-Patrie* |
|  |  |  |

 **Conseil des droits de l’homme**

**31ème Session du groupe de travail de l'Examen Périodique Universel (EPU)**

**05 au 16 novembre 2018**

**Examen du rapport de Maurice**

**Déclaration de la délégation togolaise**

 *Genève, le 06 novembre 2018*

 *(14h30-18h)*

***Monsieur le Président,***

La délégation togolaise souhaite la bienvenue à la délégation Mauricienne conduite par…………………………. et la remercie pour la présentation de son troisième rapport au titre de l'Examen Périodique Universel.

Le Togo salue les différentes reformes institutionnelles intervenues après le passage de Maurice au second cycle de l'EPU notamment la création du Ministère de la justice, des réformes institutionnelles et des droits de l'homme, du Secrétariat aux droits de l’homme et du Mécanisme national chargé de l’établissement des rapports et du suivi des recommandations.

Depuis la dernière session, Maurice s'est dotée de plusieurs lois visant la promotion et la protection des droits de tous les citoyens mauriciens particulièrement dans le domaine des droits sociaux économiques.

Nous saluons l'attention que le Gouvernement mauricien accorde aux groupes vulnérables notamment les personnes âgées, les femmes, les enfants et les personnes handicapées.

Nous notons avec satisfaction d'importants progrès en matière de santé et de scolarisation des enfants.

Et nous saluons la détermination du Gouvernement à lutter contre la corruption à travers l'élaboration d'une politique visant à décourager la corruption et à développer une culture de l’intégrité.

Afin, d'encourager l’État mauricien à maintenir le cap de ces réformes, le Togo voudrait formuler les recommandation suivantes :

1) Ratifier le deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort ;

2) Prendre des mesures idoines pour la vulgarisation du droit international des droits de l’homme dans l'ensemble du pays.

Pour terminer, la délégation togolaise souhaite plein succès à la délégation Mauricienne dans la mise en œuvre des recommandations issues du présent examen.

**Je vous remercie**